

**AGREEMENT OF COOPERATION  
BETWEEN  
THE UNIVERSITY OF PISA  
AND  
THE UNIVERSITY OF AIX-MARSEILLE**

2014-DRI-057

The University of Pisa, situated at Lungarno Pacinotti 43, 56126 PISA, Italy, represented by the Rector *pro tempore* Massimo Augello and the University of Aix-Marseille, situated at Jardin du Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13284 MARSEILLE cedex 07, represented by the President M. Yvon Berland, wishing to enhance relations between the two universities and to develop academic and cultural interchange in the areas of education, research, and other activities, agree to cooperate and work together toward the internationalization of higher education.

The areas of cooperation will include any program offered at either university which is felt to be desirable and feasible for the development and strengthening of cooperative relationships between the two institutions. However, any specific program shall be subject to mutual consent, availability of funds, and approval of each party. Such programs may include:

- a. Exchange of teachers, researchers, technical and administrative staff
- b. Exchange of undergraduate, graduate, doctoral and post-doctoral students
- c. Joint research projects
- d. Joint conferences
- e. Joint cultural programs
- f. Exchange of academic materials, publications, and other documentation.

The terms of such mutual assistance and cooperation shall be discussed and agreed upon in writing by the appropriate responsible officers of both parties prior to the initiation of any particular program or activity.

The validity of this agreement is subject to the conditions and recommendations of the academic approval process of both parties being satisfied; its terms may be amended at any time by mutual written consent of both parties.

The present agreement will come into force following the date of the last signature and shall apply until the re-accreditation of Aix-Marseille University planned for 2018/2019. The current authorization will end on 31<sup>st</sup> August 2018.

The agreement may be renewed for further periods by mutual written consent of the parties; however, after the initial period either party may terminate the agreement by giving six months notice in writing of such intent.

The parties agree to solve in a friendly manner any controversy rising from the interpretation of the present agreement.

FOR THE UNIVERSITY OF PISA

(signature and seal)

Massimo AUGELLO  
Rector

PISA, 24/03/2015



FOR AIX-MARSEILLE UNIVERSITY...

(signature and seal)

Yvon BERLAND  
President



# Accord de coopération interuniversitaire pour la délivrance d'un Double Diplôme entre

2014-DRI-057

l'Université de Pise, Lungarno Pacinotti, n. 43, représentée par son Recteur M. Massimo Augello, né à Catanzaro le 8 juillet 1949

et

l'Université d'Aix-Marseille,

établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13284 MARSEILLE cedex 07,  
représentée par son Président M. Yvon Berland,

ci-après dénommées Parties Contractantes.

## Considérant

- que les Universités sont intéressées à développer des rapports de collaboration stables et à créer des réseaux d'échanges académiques ;
- que les Universités italiennes conformément au D.M. 270/04, art. 3, et sur la base de conventions stipulées à cet effet peuvent délivrer des diplômes en partenariat avec d'autres universités italiennes ou étrangères ;
- que le Règlement Didactique de l'Université de Pise prévoit la possibilité de délivrer des Diplômes en partenariat avec d'autres Universités italiennes ou étrangères ;
- que l'Université d'Aix-Marseille est habilitée à délivrer des diplômes en partenariat international, en application des dispositions du décret 2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international ;
- que les Universités partenaires s'engagent, dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans chacun des pays signataires de l'accord, à collaborer et à accueillir, avec les moyens qui sont à leur disposition, les étudiants, les enseignants et le personnel administratif participant au programme défini dans les articles du présent accord ;

les Parties Contractantes ont convenu de ce qui suit :

## Art. 1

### Objectif de l'accord et description du programme pédagogique

L'Université de Pise et l'Université d'Aix-Marseille s'engagent à collaborer afin de promouvoir un programme de formation intégrée et d'échange culturel visant à mettre en œuvre, à partir de l'année 2015-2016, un Master en « LINGUISTICA E TRADUZIONE (CURRICULUM TRADUZIONE) [dénommé jusqu'en 2014-2015 « Traduzione Letteraria e saggistica »]/ Master Traduction littéraire et transferts culturels » pour la délivrance d'un Double Diplôme.

Le Master de « LINGUISTICA E TRADUZIONE (CURRICULUM TRADUZIONE)/ Master Traduction littéraire et transferts culturels » vise à former des traducteurs professionnels dans le domaine littéraire qui auront des compétences élevées du point de vue méthodologique et pratique dans les activités du monde éditorial et qui seront en mesure de s'intégrer dans un contexte international et dans un marché du travail plus ouvert. Les Parties Contractantes s'engagent, respectivement et conjointement, à définir un programme commun identifiable à l'intérieur des cursus en vigueur dans chaque université signataire du présent accord, dans le respect de leurs législations internes.

## **Art. 2**

### **Organes**

Les organes sont ceux prévus par le statut de chaque université en relation avec les filières impliquées dans le projet pour le Double Diplôme.

## **Art. 3**

### **Enveloppe budgétaire**

Les activités relevant du programme seront financées à travers les ressources à disposition dans chaque université. La réalisation du programme de coopération ne comportera aucune charge pour les Parties Contractantes.

## **Art. 4**

### **Enseignants**

Les Parties Contractantes participent à la réalisation du programme objet du présent accord en assurant la disponibilité du personnel enseignant dans le respect de leurs législations internes.

## **Art. 5**

### **Conditions d'admission des étudiants**

Les étudiants des deux universités seront sélectionnés, du côté italien, au terme de la première année de Master en « LINGUISTICA E TRADUZIONE (CURRICULUM TRADUZIONE) », parmi ceux qui ont opté pour l'étude de la langue française finalisée à la traduction vers l'italien ; du côté français, au terme de la première année de Master en « Traduction littéraire et transferts culturels », parmi ceux qui ont opté pour l'étude de la langue italienne finalisée à la traduction vers le français.

## **Art. 6**

### **Mobilité des étudiants**

Les étudiants participant au programme pour la délivrance du Double Diplôme doivent :

- suivre les cours prévus dans l'université d'accueil;
- effectuer un stage de 2 mois dans le pays de l'université d'accueil ;

- rédiger un Mémoire qui sera présenté dans l'université d'accueil sous la direction d'un de ses professeurs en collaboration avec un professeur de l'université d'origine.

#### **Art. 7**

##### **Droits et devoirs des étudiants**

Les étudiants participant au programme pour la délivrance du Double Diplôme :

- sont tenus de régler les droits d'inscription selon les normes de l'université d'origine ;
- peuvent bénéficier des éventuelles réductions des frais d'inscription dans le respect des législations en vigueur dans l'université d'origine ;
- bénéficient d'une assurance couvrant les risques auxquels ils pourraient s'exposer durant le séjour dans l'université d'accueil ;
- bénéficient d'une assurance de responsabilité civile pour dommages involontaires contre tiers ;
- ont accès à tous les services offerts (activités sportives, restaurant, logement) par les Parties Contractantes pendant la période de séjour dans l'un ou l'autre pays ;
- sont tenus de respecter les normes en vigueur dans l'université d'accueil en matière d'utilisation des structures et des instruments mis à disposition.

#### **Art. 8**

##### **Conditions pour l'obtention du Double Diplôme**

Après avoir soutenu tous les examens prévus dans le cursus et après avoir défendu le Mémoire devant un jury mixte, qui travaillera en vidéoconférence, les étudiants obtiendront un Double Diplôme qui aura une valeur juridique dans les deux pays.

#### **Art. 9**

##### **Attribution du Double Diplôme**

Chaque université attribue un Diplôme final, c'est-à-dire un document présentant le titre équivalent au programme prévu dans l'accord, la signature du Président de l'université, le logo de l'université, et l'indication, par note ou appréciation, du niveau atteint par l'étudiant.

#### **Art. 10**

##### **Évaluation et pilotage des activités**

Les Parties Contractantes se consulteront chaque fois qu'elles le jugeront nécessaire. Elles s'engagent à évaluer conjointement, à tout le moins une fois par an, la qualité et le suivi du programme, suivant éventuellement les méthodologies Quality Assurance européennes.

A cette fin sera constituée une Commission d'Évaluation, composée de 2 (deux) enseignants de l'Université de Pise et de 2 (deux) enseignants de l'Université d'Aix-Marseille.

## Art. 11

### Différends

Tout différend pouvant survenir entre les Parties Contractantes sur l'interprétation et sur l'application du présent Accord est résolu par l'élection d'un Comité d'arbitrage composé d'un membre désigné par chaque Université et d'un membre choisi de commun accord par les Parties.

## Art. 12

### Durée

La durée du présent Accord ne saurait se prolonger au-delà du 31 août 2018, date de fin de l'accréditation d'Aix-Marseille Université.

Il entre en vigueur à la date de réception de la dernière notification par laquelle une partie contractante informe l'autre partenaire qu'elle a valablement accompli ses procédures internes. Cette notification est faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent accord peut être modifié et renouvelé d'un commun accord entre les Parties par voie d'avenant.

Il est précisé qu'aucun étudiant ne pourra être accueilli dans le cadre du présent accord avant notification de l'obtention des accréditations par les partenaires.

Cet accord rédigé en deux langues, français et italien, chacune faisant également foi est imprimé et signé, pour chaque langue, en 4 (quatre) exemplaires originaux.

Fait à Pise le

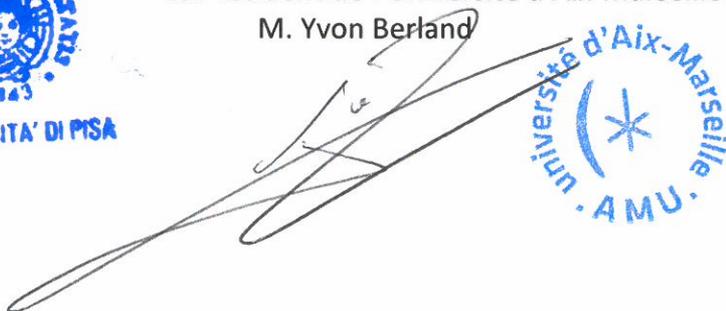
Fait à Marseille, le 4 février 2015

PISA, 5/05/2015

Le Recteur de l'Université de Pise  
Prof. Massimo Augello



Le Président de l'Université d'Aix-Marseille  
M. Yvon Berland



**Spécialité «Traduction littéraire et Transferts culturels» (AMU)**

**MASTER 1**

<b>SEMESTRE 1 – 30 crédits</b>	
LMDQ5 (6 crédits) : Poétique et transferts culturels LMDQ6 (6 crédits) : Théories et pratiques de la traduction littéraire LMDQ7 (6 crédits) : Réception et critique littéraires	
LMDQ31C (6 crédits) : langue et littérature B1	Choisir 1 enseignement de langue dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - ..... : .....
LMDQ32C (6 crédits) : langue C1	Choisir 1 enseignement dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - ..... : .....
<p align="center">Bonus (facultatif)- <i>Indiquer le code et l'intitulé du bonus choisi dans la liste des enseignements optionnels de master 1 disponible dans les Pôles</i></p> <p align="center"><b>Code :</b> <b>Intitulé :</b></p>	

<b>SEMESTRE 2 – 30 crédits</b>	
LMDR71 (6 crédits) : Histoire des formes littéraires <ul style="list-style-type: none"> <li>• LMDR711 (3 crédits) : Histoire des formes textuelles</li> <li>• LMDR712 (3 crédits) : Histoire des formes et traduction</li> </ul>	
LMDR72 (12 crédits) : Mémoire de traduction littéraire	
LMDR73C (6 crédits) : Langue et littérature B2	Choisir 1 enseignement de langue dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - ..... : .....
<p align="center">LMDR74C (6 crédits) : Langue C2</p> <p align="center">Choisir 1 enseignement de langue dans la liste des options libres master 1. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi - ..... : .....</p>	
<p align="center">Bonus (facultatif)- <i>Indiquer le code et l'intitulé du bonus choisi dans la liste des enseignements optionnels de master 1 disponible dans les UFR</i></p> <p align="center"><b>Code :</b> <b>Intitulé :</b></p>	

## MASTER 2

<b>SEMESTRE 1 – 30 crédits</b>	
<b>Traduction littéraire et éditoriale (professionnel)</b>	
LMDS20 (6 crédits) : Interculturalité : confrontations, transferts LMDS25 (6 crédits) : Outils informatiques pour la traduction LMDS28 (6 crédits) : Le métier du traducteur	
LMDS51C (6 crédits) : Langue et littérature B3	Choisir 1 enseignement dans la liste des options libres master. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - ..... :
LMDS52C (6 crédits) : Langue et littérature C3	Choisir 1 enseignement de langue dans la liste des options libres master. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - ..... :
<b>Recherche en traduction littéraire et intersémiotique</b>	
LMDS20 (6 crédits) : Interculturalité : confrontations, transferts LMDS23 (6 crédits) : Séminaire intersémiotique Cinéma et danse LMDS22 (6 crédits) : Séminaire intersémiotique Peinture et musique	
LMDS51C (6 crédits) : Langue et littérature B3	Choisir 1 enseignement dans la liste des options libres master. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : ..... :
LMDS52C (6 crédits) : Langue et littérature C3	Choisir 1 enseignement dans la liste des options libres master. Indiquer le code et l'intitulé de l'enseignement choisi : - ..... :

<b>SEMESTRE 2 – 30 crédits</b>	
<b>Traduction littéraire et éditoriale (professionnel)</b>	
LMDT23 (18 crédits) : Mémoire de traduction littéraire LMDT24 (12 crédits) : Stage traduction ou médiation culturelle	
<b>Recherche en traduction littéraire et intersémiotique</b>	
LMDT21 (24 crédits) : Mémoire de recherche et / ou de traduction LMDT22 (6 crédits) : Stage ou Activités de formation à la recherche	

# Master «Linguistica e Traduzione (Curriculum “Traduzione / Traduzione letteraria”))»

PISA

PARCOURS CONSEILLÉ

<b>I<sup>ère</sup> ANNÉE</b>	<b>Crédits ECTS</b>
Langue A avec Laboratoire de Traduction	9
Langue B avec Laboratoire de Traduction	9
Littérature A	9
Littérature B	9
Linguistique générale	9
Linguistique italienne Avec Laboratoire de Techniques et Pratiques d'écriture	6
Théories et pratiques de la traduction avec laboratoire TAO	6
<b>TOTAL CRÉDITS I<sup>ère</sup> ANNÉE</b>	<b>60</b>
<b>II<sup>e</sup> ANNÉE</b>	<b>Crédits ECTS</b>
Langue A avec Laboratoire de Traduction	9
Langue B avec Laboratoire de Traduction	9
Un enseignement au choix entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Littérature étrangère</li> <li>▪ Littérature italienne</li> <li>▪ Littérature italienne contemporaine</li> <li>▪ Littérature comparée</li> <li>▪ Rhétorique et herméneutique</li> </ul>	6
Un enseignement au choix entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Histoire de l'édition et de l'imprimerie</li> <li>▪ Bibliothèques digitales</li> <li>▪ Production multimédiale</li> </ul>	6
Crédits libres	9
Mémoire	21
<b>TOTAL CRÉDITS II<sup>e</sup> ANNÉE</b>	<b>60</b>

# Traduzione letteraria e trasferimenti culturali (AMU)

## MASTER

### I anno

#### SEMESTRE 1 – 30 crediti

LMDQ5 (6 crediti) : Poetica e trasferimenti culturali

LMDQ6 (6 crediti) : Teoria e pratica della traduzione letteraria

LMDQ7 (6 crediti) : Ricezione e critica letteraria

LMDQ31C (6 crediti) : lingua e letteratura B1 Una lingua fra gli insegnamenti a libera scelta del I anno

LMDQ32C (6 crediti) : lingua C1 Una lingua fra gli insegnamenti a libera scelta del I anno

Bonus (facoltativo) – Indicare il codice e la titolatura scelta fra gli insegnamenti opzionali del I anno

#### SEMESTRE 2 – 30 crediti

LMDR71 (6 crediti): Storia delle forme letterarie

- LMDR711 (3 crediti): Storia delle forme testuali
  - LMDR712 ( 3 credit): Storia delle forme e traduzione
- LMDR72 (12 crediti): Tesi di traduzione letteraria

LMDR73C (6 crediti): Lingua e letteratura B2 Una lingua fra gli insegnamenti a scelta libera del I anno.

Indicare il codice e la titolatura

LMDR74C (6 crediti): Lingua C2. A scelta fra gli insegnamenti liberi dei I anno

Indicare il codice e la titolatura

Bonus (facoltativo) – *Indicare il codice e la titolatura del bonus scelto fra gli insegnamenti opzionali del I anno*

## Il anno

### **SEMESTRE 1 – 30 crediti**

#### **Traduzione letteraria ed editoriale (professionale)**

LMDS20 (6 crediti) : Interculturalità : confronti e transferts

LMDS25 (6 crediti) : Strumenti informatici per la traduzione

LMDS28 (6 crediti) : Il mestiere del traduttore

LMDS51C (6 crediti): Lingua e letteratura B3 Un insegnamento fra quelli a scelta libera.  
Indicare il codice la titolatura

LMDS52C (6 crediti) : Lingua e lett. C3 Una lingua fra gli insegnamenti a scelta libera.  
Indicare il codice e la titolatura

#### **Ricerca in traduzione letteraria e intersemiotica**

LMDS20 (6 crediti) : Interculturalità : confronti, transferts

LMDS23 (6 crediti) : Seminario intersemiotico Cinema e danza

LMDS22 (6 crediti) : Seminario intersemiotico Pittura e musica

LMDS51C (6 crediti) : Lingua e letteratura B3

Un insegnamento a scelta fra le opzioni libere del II anno

LMDS52C (6 crediti): Lingua e a letteratura C3 Un insegnamento a scelta fra le opzioni libere del II anno

### **SEMESTRE 2 – 30 crediti**

#### **Traduzione letteraria ed editoriale (professionale)**

LMDT23 (18 crediti) : Tesi di traduzione letteraria

LMDT24 (12 crediti) : Stage di traduzione o mediazione culturale

#### **Ricerca in traduzione letteraria e intersemiotica**

LMDT21 (24 crediti) : Tesi di ricerca e/o di traduzione

LMDT22 (6 crediti) : Stage o attività di avvio alla ricerca

LAUREA MAGISTRALE IN "LINGUISTICA E TRADUZIONE (CURRICULUM TRADUZIONE)"

PISA

PERCORSO CONSIGLIATO

<b>I ANNO</b>	<b>Crediti ECTS</b>
Lingua A con Laboratorio di Traduzione	9
Lingua B con Laboratorio di Traduzione	9
Letteratura A	9
Letterature B	9
Linguistica generale	9
Linguistica italiana con Laboratorio di Tecnica e Pratica di scrittura	9
Teoria e pratica della traduzione con laboratorio TAO	6
<b>TOTALE CREDITI I ANNO</b>	<b>60</b>
<b>II ANNO</b>	<b>Crediti ECTS</b>
Lingua A con Laboratorio di Traduzione	9
Lingua B con Laboratorio di Traduzione	9
Un insegnamento a scelta tra : Letteratura straniera Letteratura italiana Letteratura italiana contemporanea Letteratura comparata Retorica e ermeneutica Storia della cultura e della tradizione classica Stage	6
Storia della stampa e dell'edizione Biblioteche digitali Produzione multimediale	6
Crediti liberi	9
Tesi	21
<b>TOTALE CREDITI II ANNO</b>	<b>60</b>